



Retraite à 60 ans

Par Visiteur

Je viens de faire le nécessaire pour prendre ma retraite à 60 ans mais je n'ai pas le nombre de trimestres requis, ma retraite se trouvera donc amputée. pourrais je retavailler afin de compléter mes revenus et quelles seront les conditions requises

Par Visiteur

Bonjour madame,

En vertu du Décret n° 2004-1130 du 19 octobre 2004 relatif au cumul de revenus professionnels et d'une pension de vieillesse servie par le régime général de sécurité sociale, vous pouvez tout à fait cumuler un salaire avec une pension de retraite sous certaines conditions cependant:

La somme de votre nouveau salaire et de votre pension ne doit pas dépasser votre dernier salaire ou, si cette solution vous est plus favorable, 160 % du SMIC.

En outre, vous devez informer la sécurité sociale dans un délai de un mois à compter de la reprise de votre nouvelle activité.

Bien cordialement,

Je reste à votre entière disposition.